Réception au contrôle de légalité le 01/02/2023 à 11h00 Réference de l'AR: 010-211000310-20230131-05_31012023-DE Affiché le 01/02/2023 ; Certifié exécutoire le 01/02/2023

République Française ***** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

***:

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 4
		pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Date de convocation 25 janvier 2023 Date de publication 1^{er} février 2023 Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DA DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis SCHREINER, RENARD. Jean-Baptiste SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absente: Katty CLAYES TAHKBARI.

Représentés: Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM par Simone DEVAUX, Karine VERVISCH par Philippe BORDE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05 31012023

N°05: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Ainsi, il est prévu notamment l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1 er classe suite à un avancement de grade, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2 er classe afin de pallier le départ en retraite d'un d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles en mars 2023 et un poste d'adjoint technique dans le cadre de la titularisation d'un agent actuellement contractuel.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les ouvertures de postes suivantes :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps complet
- APPROUVE les suppressions de postes suivantes : Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023
 - DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Junes